



Besoin de conseil - Achat d'une voiture volée dans un garage

Par **marnaise**, le **30/04/2009** à **11:50**

Bonjour,

J'ai acquis un **véhicule acheté à crédit auprès d'un professionnel** de l'automobile. Un mois plus tard, je suis contacté par les services de la BRB m'informant que la voiture est un véhicule volé maquillé issu d'un trafic européen de voiture volé.

Cette affaire est passée en justice et j'ai été reconnu acheteur de bonne foi donc nous pouvions récupérer la voiture qui a été placée sous scellé pendant plusieurs mois.

Après décision de justice, j'ai contacté le procureur de Paris pour lui demander de lever le scellé sur le véhicule car lui seul a le pouvoir de le faire.

Le procureur a décidé de ne pas nous restituer le véhicule sous prétexte que celui-ci n'a pas été réclamé alors que j'ai tout fait pour le récupérer.

Sous prétexte que celui-ci n'a pas été restitué 6 mois après la décision, celui-ci devient la propriété de l'Etat.

Que puis-je faire, à ce jour je me vois rembourser un crédit automobile de 20 821 euros pour un véhicule que je ne possède pas ? Il doit sûrement y avoir une solution dans ce genre d'affaire, je me sens abusé par un système qui prend des décisions à la légère sans prendre en compte que ce véhicule a été acheté par une personne et que ce véhicule a un coût.... Je suis désemparé face à cette injustice.

Par **Yummi**, le **30/06/2011** à **15:34**

Bonjour,

Je suis journaliste pour la chaîne W9. On réalise actuellement un reportage de 52 minutes sur les escroqueries automobilistes. Ce film sera diffusé en prime time dans l'émission " En quête d'Action".

On est à la recherche des victimes d'arnaques afin de pouvoir nous témoigner de leur situation. J'espère que votre problème a pu être réglé, si ce n'est pas le cas, je vous invite à

me contacter très vite au yumi.journaliste@gmail.com.

Bien cordialement,

Yumi

Par **fra**, le **30/06/2011** à **15:43**

Bonjour,

En premier lieu, si la voiture est perdue, il faut s'en prendre à celui qui vous l'a vendue et qui n'a pas fait toutes les vérifications utiles sur son origine. C'est un professionnel qui est assuré, et qui doit vous indemniser, soit en vous remboursant votre mise de fonds, ce qui vous permettra de couvrir le prêt, soit en vous donnant une autre voiture, d'un modèle équivalent, gratuitement (et non volé, celui-là).

Avez-vous déjà repris contact avec lui et quel a été le résultat ?

Par **marnaise**, le **23/07/2011** à **11:40**

Bonjour,

Je vous remercie pour l'attention que vous avez accordé à lecture de mon problème. A ce jour, je termine de payer pour la voiture que je n'ai jamais eu. Par contre je voulais savoir s'il y avait un délai de prescription pour me retourner contre le garage.

Cordialement,

Par **fra**, le **25/07/2011** à **11:48**

Bonjour,

Le seul conseil que l'on peut vous donner est d'entrer en contact avec ce garagiste (question posée dans mon intervention précédente) pour savoir ce qu'il compte faire et l'attaquer en justice si nécessaire. IL ne faut pas hésiter.